

Edit'Eau

Pêche et situation sanitaire

Le 17 mars dernier, une mesure exceptionnelle de confinement a commencé pour lutter contre le drame sanitaire mondial provoqué par le Corona Virus. Cette mesure, dans un premier temps pas assez précise pour l'autorisation dérogatoire dans le cadre de la pratique d'une activité sportive individuelle, avait laissé place à une interrogation quant à une possibilité d'exercer le loisir pêche. Quelques jours plus tard, les précisions apportées ont confirmé l'incompatibilité de la pratique de la pêche. Cette dernière est interdite. Et si l'urgence de la situation est entendue par la majorité de la population et par des responsables d'associations locales, de nombreuses demandes de remboursement de la carte de pêche perturbent la Fédération ! Si certains présidents d'Aappma sont sollicités, harcelés de questions, au sujet de gestes commerciaux, de remboursements, de compensations en poissons ou en temps de pêche, ne perdons pas de vue que l'essentiel se situe ailleurs.

De nombreux pêcheurs semblent toujours être éloignés des réalités de la crise sanitaire actuelle. Nous souhaitons clarifier les choses : lorsque nous adhérons à une association, quelle qu'elle soit, nous le faisons pour faire sens, pour faire association autour d'un projet ou vis à vis d'une cause. Nous nous investissons pour soutenir ses actions, bien au-delà des autres avantages que le fait d'en être membre peut apporter. Les

travaux de restauration, les actions de développement et d'aménagement, de sensibilisation, la location et la gestion des lots de pêche, la surveillance, le soutien technique et financier aux associations, tout cela est financé en grande partie par les cotisations que nous, adhérents pêcheurs, payons aux associations de pêche et de protection des milieux aquatiques. Ainsi, demander un remboursement d'une carte d'adhérent équivaut à ne plus vouloir faire vivre son association.

Pour finir, rappelons que les contraintes actuelles ne sont pas une fatalité, mais une invitation à devenir inventifs, un matériau à travailler. À l'intérieur de ces règles quasi carcérales, nous pouvons développer un autre espace de liberté, de choses essentielles, d'émerveillement... Anous deréinventer notre loisir en attendant de pouvoir retrouver nos familles, nos activités et nos sorties au fil de l'eau... L'inouï de la vie doit faire notre émerveillement sans mépris, ni haine, ni rejet. Nous subissons tous de lourdes conséquences de cet épisode sanitaire inédit. Si nous aimons la pêche, c'est peut-être parce qu'elle est une activité d'isolement, mais en cette circonstance, nous avons besoin des uns et des autres pour avancer et définir quelles sont les priorités. Chacun peut aussi se trouver un os à ronger : une passion, une curiosité, un artisanat, une organisation de services. Pour d'autres ce sera de la malveillance, de la critique, de l'opprobre. Malheureusement ces critiques à

l'égard du ou des acteurs du réseau associatif ou des lieux de pêche mal gérés, non nettoyés sont formulés par les mêmes individus qui ne prennent pas le soin de ramasser leurs déchets ou de contribuer à l'entretien des sites ni par ceux qui oublient de soutenir nos actions contre les atteintes de nos milieux (microcentrale, pollutions, prédateurs,...).

Ce peut être une chance que de renouer avec une vie plus communautaire et plus partagée, en apprenant à répartir les tâches, à reconfigurer les activités et les priorités, notamment celles que nous pouvons faire dans nos associations.

Enfin je vous propose un petit rappel de circonstances pour tous ceux qui nous demandent pourquoi ils ne peuvent pas aller à la pêche... Parce que vous y allez peut-être 100 fois par an et vous ne vous faites jamais mal, mais que cette fois-ci, ça peut arriver ! Vous allez mobiliser les secours et du personnel soignant qui aurait pu aider d'autres personnes !

Respectez les consignes de confinement, restez chez vous, prenez soin de vous et de vos proches.

Nous renouvelons notre gratitude au personnel médical dans son ensemble et à tous les salariés œuvrant pour notre vie quotidienne, pour leur dévouement et leur professionnalisme.

A très bientôt au bord de l'eau....

Le président, Lionel MARTIN

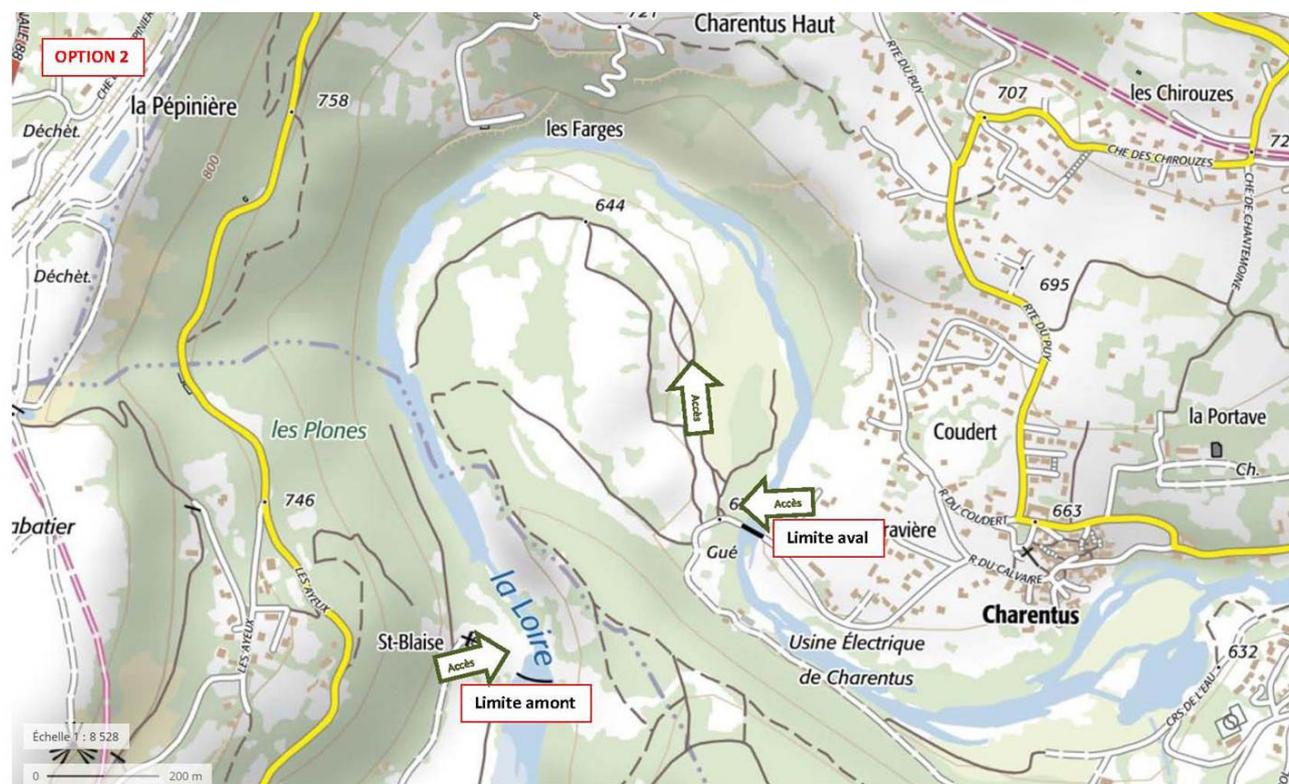
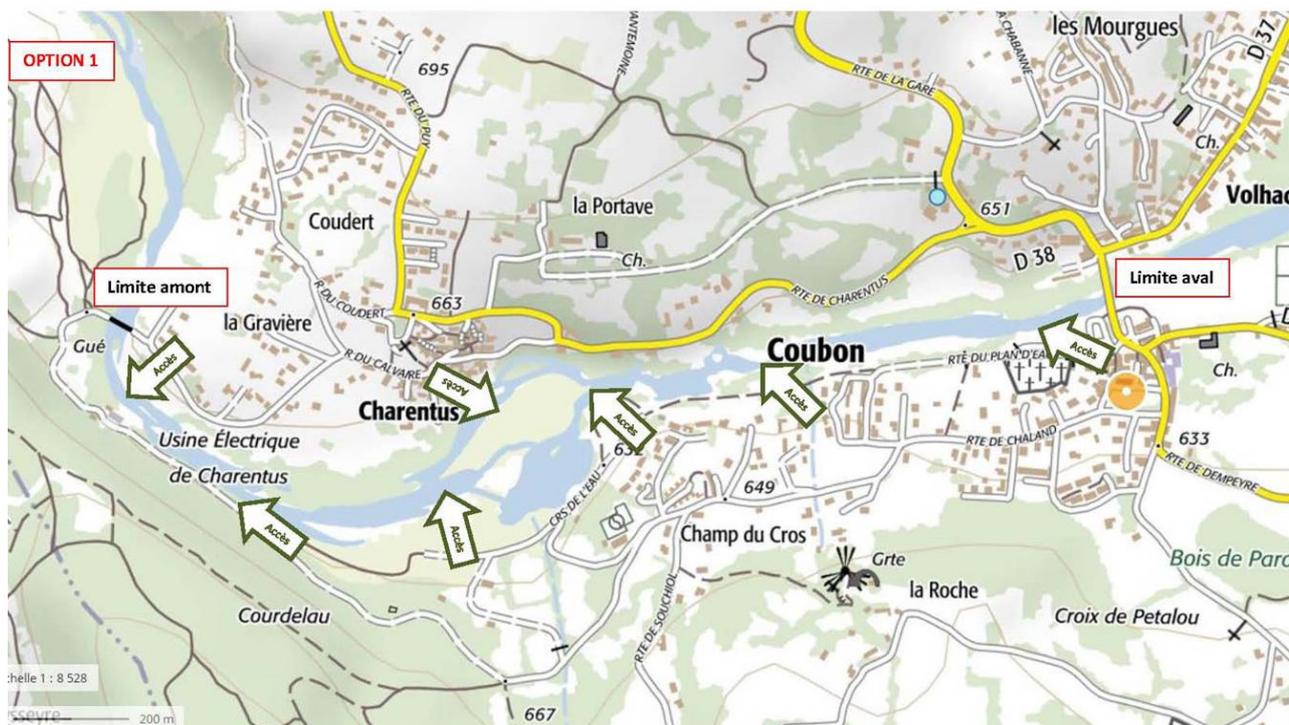
Plein phare sur...

Projet de parcours trophée pour cet automne en amont du Puy en Velay

Si la situation le permet, nous mettrons en place à l'automne 2020 un parcours pour profiter de la pêche de la truite en 2ème catégorie pour la fin de saison.

Depuis plusieurs mois, la Fédération et les A.A.P.P.M.A. du bassin versant de la Loire amont, sous l'égide de l'association «Entente halieutique de la Loire Amont», projettent la mise en place d'un parcours trophée avec des repeuplements en poissons de belles tailles (Truite Arc-en-Ciel).

Ce parcours sera ouvert à toutes les techniques de pêche autorisées et du fait de la réglementation en vigueur : maille fenêtrée de 25 à 35 cm, les truites devront être remises à l'eau après capture.



Du côté des AAPPMA

Activités des A.A.P.P.M.A. en Haute-Loire

Depuis le début de l'année les A.A.P.P.M.A. de Haute-Loire ont poursuivi leurs activités habituelles. En plus de l'organisation de leur Assemblée Générale, repeuplements, plusieurs chantiers de nettoyage ou de débroussaillage ont été menés par plusieurs d'entre-elles.

Par exemple, on a pu lire dans la presse locale les opérations menées par l'A.A.P.P.M.A. de Vorey sur Arzon, sur les bords de Loire, ou bien l'A.A.P.P.M.A. de St pal de Senouire qui s'est organisée pour entretenir les berges de la Senouire et supprimer des embâcles le 22 février (voir illustration).



Embâcles avant travaux sur la Senouire (crédit photo A.A.P.P.M.A. ST Pal de Senouire)

Un nouveau Président à l'A.A.P.P.M.A. du Val d'Ance (RETOURNAC)

Monsieur Marcel QUIBLIER a été élu au poste de Président de l'A.A.P.P.M.A. de Retournac en ce début d'année, en remplacement de monsieur André JOANNEZ.

La fédération de pêche vous informe

Crise sanitaire et conséquences sur les activités de la fédération

Les activités de la Fédération sont limitées depuis le 18 mars 2020. Cependant il est possible de contacter la Fédération par mail (federation43@pechehauteloire.fr) ou par téléphone : le Président Lionel MARTIN 06.89.35.17.44 ou le directeur Florian CHOPARD LALLIER 06.72.79.52.63.

Les principales conséquences au niveau de la Fédération sont les suivantes :

- L'Assemblée Générale a été reportée.
- Les animations scolaires ont été annulées et les animations estivales compromises.
- L'activité des APN de Haute-Loire a été suspendue.
- Les actions techniques ont été annulées pour certaines ou reportées : pêche électriques, travaux, suivis moules perlières...
- Les projets en cours sont suspendus : panneautage Lavalette, finalisation PMR

la bageasse, panneautage Loire, parcours trophée, panneautage frayère sur la Loire (chadron-Goudet)...



Photo : opération de pêche électrique

Conséquence de la situation sanitaire pour la pêche en Haute-Loire :

A ce jour, la pratique de la pêche de loisir n'est plus possible. Il faudra attendre les mesures de déconfinement précises pour connaître les possibilités de retourner pratiquer notre passion au bord de l'eau. L'ouverture de la pêche du brochet est donc repoussée à une date ultérieure.

Pistes de réflexions pour l'après-crise :

La Fédération a conscience de la déception de certains, de la frustration d'autres et de l'envie d'aller à la pêche de tous ses adhérents. La saison 2020 sera amputée de plusieurs semaines. C'est pourquoi nous réfléchissons aux mesures qui pourraient être prises pour favoriser la pratique de la pêche à partir du moment où cela sera permis.

La Fédération et les structures de la pêche associative réfléchissent à des mesures permettant à tous de profiter au maximum de la fin de saison. Les résultats de ces réflexions seront communiqués par tous les moyens possibles.



Agenda

Remarque : Il est difficile de communiquer sur les dates à venir dans les conditions actuelles, cependant, sous réserves des conditions et décisions gouvernementales* à venir, les dates prévisionnelles seront les suivantes :

La date d'ouverture de la pêche du Brochet en 2ème catégorie, fixée initialement au 25 avril 2020, ne sera pas possible.

Samedi
16/05

Ouverture de la pêche de l'ombre commun*

Samedi
06/06

Ouverture de la pêche du sandre en 2ème catégorie*

Samedi
26/09

Fête de la pêche à la mouche au lac du Bouchet*



Fête de la pêche à la mouche au lac du Bouchet 2018



Rédaction et photos :
Fédération de pêche de Haute-Loire

Conception :
ARPARA
Association régionale de pêche Auvergne-Rhône-Alpes

Avec le soutien de :

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes